

PROARMOR

Participation à des salons internationaux spécialisés

Dispositif réservé aux entreprises des Côtes d'Armor

Présentation

Nature de l'aide :

Dispositif mis en place et financé par le Conseil Général des Côtes d'Armor pour soutenir les entreprises du département 22 qui participent pour la première fois à un salon international spécialisé (en France ou à l'étranger) dans leur domaine d'activité.

Bénéficiaires :

TPE, PME, des Côtes d'Armor

Montant de l'aide :

Aide de 30% plafonnée à 3 000 € dans la limite de 3 participations à un même salon. Les coûts pris en compte correspondent aux dépenses externes (inscription, réalisation du stand, communication spécifique au salon). Cette subvention est cumulable avec d'autres aides publiques dans la limite de 50% des dépenses.

DOSSIER A PRODUIRE

Présentation de l'entreprise et de sa stratégie
Descriptif de l'opération : motivation, estimation des dépenses, plan de financement...
Dossier PROARMOR (trame de 2 pages) complété avec votre conseiller.

MONTAGE ET ACCOMPAGNEMENT DU DOSSIER

Votre conseiller en développement International, à la CCI des Côtes d'Armor est habilité à vous aider dans le montage et l'instruction du dossier

CCI 22 – Développement International – [Frédéric BARBIER](#) ☎ 02.96.75.11.53

GESTION DU DISPOSITIF ET DES DOSSIERS

Conseil Général des Côtes d'Armor

Direction du Développement Economique et de l'Emploi ☎ 02.96.62.63.87

MODALITES DE VERSEMENT

Versement de l'aide après réalisation de l'action, sur présentation des justificatifs de la dépense et des subventions obtenues.